

RAPPORT ANNUEL

2025

« **Année des jeunes :** »
Apprendre, c'est reprendre le contrôle.



Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

1^{ère} année de mise en œuvre
des **orientations 2025-2030**

2025 en quelques chiffres

2020 390 2021 694 2022 1144 2023 1234 2024 1260 2025 1745

manifestations labellisées pour les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme



Plus de **80 500** passations en un an
229 000 depuis la mise en ligne de l'outil

11% des jeunes sont en forte difficulté avec les compétences de base (lire, écrire, compter, utiliser le numérique).

APPRENDRE C'EST REPRENDRE LE CONTRÔLE



Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme du 8 au 15 septembre | N° Vert : 0 800 11 10 35

1 campagne centrée sur les jeunes, **3** visuels,

relayés plus de 2 500 fois sur les réseaux, dans la presse.



Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme du 8 au 15 septembre | N° Vert : 0 800 11 10 35



Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme du 8 au 15 septembre | N° Vert : 0 800 11 10 35

ANLCI

Pour l'ANLCI, 2025 a été l'année des jeunes.

Parce que 10 % des moins de 30 ans sont en difficulté avec les compétences de base et que ce chiffre ne s'améliore plus.

Au cours de ces douze mois, de multiples actions et projets ont été menés par les équipes de l'agence.

La réalité de l'illettrisme demeure sous-estimée dans notre pays

Notre réponse : des travaux partenariaux qui s'appuient sur une expérimentation en Hauts-de-France pour une cartographie des risques d'illettrisme et une édition record des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme ! À noter également un challenge vidéo qui a permis de donner la parole aux plus jeunes pour lever le tabou de l'illettrisme.

Les personnes concernées sont trop peu repérées

Notre réponse : eva, un outil performant et gratuit qui poursuit son passage à l'échelle dans de multiples réseaux.

Des réseaux de professionnels motivés mais en recherche d'appui

Notre réponse : des actions de soutien aux projets d'installation et au développement des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme (CRIA) avec la proposition d'un cadre commun, des travaux de recensement et de clarification des offres de professionnalisation existantes sur les territoires, une action volontariste de sensibilisation du monde du travail.

Les solutions à proposer aux adultes en difficulté avec les compétences de base sont inégales et parfois inadaptées

Notre réponse : grâce à des partenariats mieux structurés avec nos administrateurs et les décideurs locaux, de multiples expérimentations d'ateliers « première marche » ont été menées afin de compléter l'offre régionale. À noter, la valorisation de la démarche DUPLEX grâce à l'habilitation de formateurs et la création d'open badges, l'achèvement des 65 coopératives des solutions, pour construire ensemble les réponses les plus adaptées à chaque territoire et chaque acteur.

1

Connaître et faire connaître l'illettrisme

La réalité de l'illettrisme demeure sous-estimée dans notre pays

Pour nombre d'acteurs, le fait que les personnes scolarisées en France sachent lire, écrire et compter n'est jamais réinterrogé. Or, 1 adulte sur 10 se trouve empêché au quotidien du fait d'un manque de maîtrise des compétences de base : incapacité à lire une consigne de travail, à prendre un rendez-vous en ligne, à se déplacer vers une adresse inconnue, à effectuer un retrait au distributeur, ...

Parce que les personnes concernées dissimulent souvent leurs difficultés en adoptant des stratégies de contournement ou d'évitement qui rendent le phénomène difficile à mesurer, l'ANLCI œuvre à la **production de données solides et précises** sur le sujet grâce à son Observatoire et à l'élaboration de cadres partagés pour guider l'action de l'ensemble des parties prenantes de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Elle continue à alerter l'opinion publique et les décideurs sur cette réalité pour faire disparaître le sentiment de honte que peuvent ressentir les personnes concernées et inviter à l'engagement.

En assurant cette double mission **d'expertise et de plaidoyer**, l'agence impulse une dynamique d'actions concrètes et concertées.



Créé en septembre 2023, il produit ou appuie des études et analyses sur les compétences de base. Il contribue également à créer du lien avec les autres observatoires et les services de statistiques publiques.

En 2025, l'Observatoire a réalisé 2 publications



Le dossier « **1 jeune sur 10 est en forte difficulté avec les compétences de base** » paru en septembre 2025 nous apprend que 11 % des jeunes de 18 à 29 ans sont en forte difficulté avec les compétences de base en particulier en numératie.

Un hors-série : « **Atlas de l'illettrisme en Guadeloupe** », rassemble des données chiffrées, des témoignages et une présentation des enquêtes de référence dans le domaine, sous la forme d'une bande dessinée. Il a été réalisé grâce à la volonté des acteurs locaux et aux financements du Contrat local des solidarités signé entre l'État et le Département de la Guadeloupe.



En 2025, l'Observatoire a organisé 2 rencontres thématiques

Sur les compétences numériques de base et les compétences de base des jeunes, qui ont rassemblé une centaine d'experts de la statistique.

Traduction régionale



Dans les **Hauts-de-France**, publication de l'étude pilote sur la caractérisation des territoires à risque d'illettrisme avec une publication Insee « **Facteurs de risque au regard de l'illettrisme : Près d'un adulte sur deux peu ou pas diplômé dans les Hauts-de-France** » de Sophie Éblé, Amélie Fievet et réalisation d'un dossier complémentaire par le C2RP. Disposer de données sur la réalité de l'illettrisme dans chaque territoire est indispensable pour éclairer l'action et construire des solutions adaptées. Une étude pilote a été réalisée en Hauts-de-France pour caractériser **les facteurs de risque d'illettrisme** sur les territoires. Ce projet a été financé par la préfecture des Hauts-de-France, piloté par l'ANLCI et porté par l'Insee et le C2RP en partenariat avec le service Académique, France Travail, la Région, la DREETS. Il permet d'aboutir à deux publications. **Un des messages principaux de l'étude est que le niveau de diplôme est le premier facteur de risque d'illettrisme.**



Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI)

Chaque année en septembre, l'ANLCI donne la parole aux personnes concernées et met un coup de projecteur sur les solutions locales. Banque de France, France Travail, missions locales, organismes de formation, bibliothèques, régiment du service militaire adapté et bien d'autres : tous les acteurs se mobilisent. En 2025, la 12^{ème} édition des JNAI intitulée « apprendre, c'est reprendre le contrôle » était centrée sur les jeunes. Elle a remporté une adhésion historique : 1 745 actions ont été labellisées, soit 40 % de plus qu'en 2024. 85 % des actions ont dépassé la sensibilisation de premier niveau et accompagnent la mise en œuvre de pratiques concrètes contre 65 % en 2024.

Un jeu de cartes « **En parler pour avancer** » a été conçu par l'ANLCI en partenariat avec la Banque de France pour faciliter l'animation de séances de sensibilisation à l'illettrisme. 1 100 porteurs d'actions l'ont utilisé. Une rencontre nationale a été co-organisée avec la Banque de France le 30 septembre pour faciliter sa prise en main par les acteurs de l'éducation financière.



Traductions régionales



En **Occitanie**, la Mission locale de Tarn-et-Garonne, en partenariat avec l'ANLCI, la Banque de France et le GIP Ressources & Territoires, a organisé un forum dédié à l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme des jeunes. À travers des ateliers ludiques et pédagogiques et des stands ressources, cette action a permis de sensibiliser jeunes et professionnels à l'importance des compétences de base, à l'insertion professionnelle et à la gestion du budget, tout en favorisant l'accès aux ressources et aux outils d'accompagnement.

En **Île-de-France**, la Banque de France, le CDRIML et l'ANLCI ont organisé une demi-journée de sensibilisation visant à renforcer la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme, notamment chez les jeunes. L'action a permis de sensibiliser les participants aux enjeux de la maîtrise des compétences de base, de découvrir des outils pédagogiques en éducation financière et d'expérimenter des jeux et ateliers. Elle a également favorisé les échanges de pratiques et l'appropriation de ressources opérationnelles par les acteurs de terrain.

2

Repérer les situations

Favoriser le repérage systématique des situations d'illettrisme

Le repérage des personnes en difficulté avec les compétences de base n'est encore pas suffisamment organisé. Or, cette première étape est indispensable à l'action.



L'ANLCI travaille à la **systématisation du repérage**, en promouvant les outils existants portés par ses partenaires et en proposant un **service public numérique** (eva) fiable et ludique à l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'orientation, de la formation et de l'emploi. eva propose un parcours diagnostic pour repérer les situations d'illettrisme et un parcours positionnement pour évaluer précisément le niveau de maîtrise des compétences de base. eva permet également de mesurer les progrès réalisés. En 2025, eva s'est enrichi avec la mise en ligne d'un nouveau module d'évaluation des compétences : « **Place du marché** ». Il permet de positionner les compétences de base en numération, en plaçant les personnes « en situation » dans un décor de marché. Cette amélioration complète l'offre eva et permet aux organismes de formation de construire des parcours adaptés.

eva en quelques chiffres : plus de 80 500 passations en 1 an

- 29,5 % de progression par rapport à 2024,
- 80 % des personnes qui ont passé le test sont en difficulté, 8 150 situations d'illettrisme et/ou d'innumérisme identifiées,
- 826 nouvelles structures utilisatrices,
- 1 850 professionnels sensibilisés ou formés (représentant environ 1 100 structures)

Traductions régionales



En **Guyane**, le premier **centre de passation mutualisé eva** a ouvert ses portes à Cayenne, au sein d'un tiers-lieu, l'Accordeur (inauguré en juin 2025 en présence du directeur France Travail Thibault Guilluy, photo ci-contre). Il permet aux demandeurs d'emploi, aux personnes en insertion ou en formation, de bénéficier d'une évaluation de leurs compétences de base, réalisée sur eva dans un cadre bienveillant. Les résultats des tests (eva et Pix) sont fournis aux prescripteurs (SPIP, France Travail, ...) dans des délais très courts afin de leur proposer les actions de remédiation les plus adaptées. Cette expérimentation a vu le jour grâce à la mobilisation de plusieurs partenaires (ministère de la Justice, Orange Digital Center, Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, France Travail), fédérés et soutenus par l'ANLCI. Pour la première fois, l'ANLCI a soutenu un projet sur ses fonds propres.

En **Bretagne**, le Conseil régional a fait le choix de rendre obligatoire l'utilisation d'eva pour tous les attributaires du marché régional de formation compétences de base : Prépa Clés.

En **Bourgogne Franche-Comté**, en partenariat avec le rectorat de Dijon, eva a été déployé de façon expérimentale dans 9 lycées professionnels. Les équipes encadrantes ont été formées à l'utilisation du service et les tests ont été proposés à des élèves de CAP pour identifier d'éventuelles difficultés avec les compétences de base. 261 passations complètes ont été réalisées. Des « coopératives des solutions » ont été mises en place à Decize et Auxerre pour développer des solutions pour les jeunes identifiés en difficulté.

3

Professionaliser les acteurs

Accompagner la montée en compétences des acteurs

Des réseaux de professionnels motivés, en recherche d'appui.

Réapprendre à lire, écrire et compter à des adultes, souvent marqués par la peur de l'échec et un passé scolaire douloureux, nécessite la mobilisation d'une andragogie adaptée. Les actions de remédiation doivent prendre en compte le vécu des personnes, les compétences qu'elles ont su développer et proposer des apprentissages contextualisés, ancrés dans le quotidien pour faciliter leur mobilisation.

L'ANLCI œuvre activement à la **professionnalisation de l'ensemble des acteurs** – agents d'accueil, bénévoles, formateurs, chefs d'entreprise, DRH – **en soutenant l'action des Centres de Ressources Illettrisme (CRI) sur les territoires**, en encourageant le déploiement de formations adaptées et qualifiantes, en proposant une **offre de service spécifique au monde du travail** pour mesurer le risque d'illettrisme dans les organisations et conduire des démarches d'accompagnement.

Aujourd'hui cette offre de professionnalisation est inégalement disponible sur les territoires et globalement insuffisante.

Actions phares

En 2025, l'ANLCI, en collaboration avec le RNPCRIA, a proposé un cadre commun à la signature des CRI volontaires pour les soutenir dans leurs actions et contribuer à leur reconnaissance sur les territoires. 10 CRI se sont engagés dans cette démarche.

L'animation du réseau a été rythmé par l'organisation de webinaires thématiques (illettrisme et troubles dys, numératie) et de groupes de travail (réponse au numéro *Illettrisme info service*, monde du travail, professionnalisation des acteurs, numératie).

L'ANLCI a, par ailleurs, soutenu les initiatives d'états des lieux des ressources existantes et de préfiguration de centres ressources dans plusieurs régions (**Grand Est, Guadeloupe, Corse, Hauts-de-France**).

À noter en janvier 2025 en **Guadeloupe**, un diplôme universitaire (DU), porté par l'INSPE, avec le soutien de l'ANLCI, a permis de former des professionnels à l'accompagnement et la remédiation auprès des adultes en situation d'illettrisme.

Une licence professionnelle propose un parcours illettrisme en **Bourgogne Franche-Comté**. D'autres projets de DU ou de master sont aussi en cours dans les **Hauts de France, La Réunion et le Centre-Val de Loire**, notamment.

CADRE COMMUN

aux Centres
Ressources Illettrisme
et
à l'Agence Nationale
de Lutte Contre
l'Illettrisme

ANLCI®

Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme



Lire, écrire, compter,
sur tous les supports.

Démarche Duplex

Duplex est une démarche pédagogique innovante conçue pour lutter contre le double illettrisme en développant simultanément les compétences de base et les compétences numériques.

Elle vise à rendre le numérique accessible à tous en formant aux outils numériques tout en l'utilisant comme levier et contexte d'apprentissage pour les autres compétences de base (lire, écrire, compter).

Cette approche individualisée et contextualisée favorise l'autonomie des apprenants et répond à leurs besoins spécifiques.

En 2025, l'ANLCI a structuré la démarche pour en garantir la qualité, en formalisant une procédure d'habilitation pour les formateurs de formateurs (27 ont ainsi été habilités. Ils couvrent 14 régions) et en mettant en place **des open-badges pour valoriser l'acquisition des compétences** par l'ensemble des professionnels formés (médiateurs numériques, agents d'accueil, formateurs, ...).

Duplex a obtenu des résultats significatifs :

- **184** professionnels ont été formés à la démarche Duplex.
- **8** actions de sensibilisation menées auprès de professionnels/intervenants accompagnant des personnes en situation d'illettrisme et 12 formations de formateurs ont été enregistrées.



Traductions régionales

En région **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, dans le cadre du pacte local des solidarités Grands Précaires d'Avignon, 17 travailleurs sociaux intervenant en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en service d'hospitalisation à domicile, en centre communal d'action sociale, etc., ont été formés à Duplex.

L'objectif poursuivi est double : il s'agit de faciliter le repérage des personnes en situation d'illettrisme pour pouvoir les orienter vers des actions de remédiation adaptées à leurs besoins mais également de les accompagner dans la prise en main du coffre-fort numérique mis en place pour faciliter la réalisation de leurs démarches administratives.

Ces formations ont été financées par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

4

Construire des solutions adaptées sur les territoires

Des réponses existent. Elles doivent être plus nombreuses, plus accessibles et pérennes.

Des solutions de remobilisation et de réapprentissage destinées aux personnes en difficulté avec les compétences de base, portées par des acteurs variés (conseils régionaux, associations, France Travail, etc.) existent sur les territoires. Elles sont toutefois inégalement réparties, insuffisamment durables, et parfois trop limitées en nombre pour faire face aux besoins. L'ANLCI contribue à la **co-construction et à la démultiplication de ces solutions en s'ancrant dans les réalités locales et sectorielles**. Elle **expérimente des parcours d'accompagnement innovants**, facilite le déploiement de ceux qui font leurs preuves et outille les acteurs pour des réponses territoriales pertinentes et durables. Pour ce faire, elle s'appuie sur ses **chargés de mission en région** qui fédèrent et coordonnent les partenaires, impulsent des dynamiques dans l'objectif de décloisonner les approches et d'amplifier l'action.

L'ANLCI a renforcé ses liens en région avec les représentants des ministères de l'Éducation nationale (référents académiques) et de la Culture pour améliorer les réponses apportées aux personnes en situation d'illettrisme.

Ainsi, en **Centre-Val de Loire**, une expérimentation est conduite avec les missions locales, le référent illettrisme de l'académie et le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) pour améliorer l'accompagnement des jeunes repérés en situation d'illettrisme à l'issue des Journées Défense Citoyenneté (JDC), en diversifiant notamment le type de réponses pouvant leur être apportées.

En **Guadeloupe**, la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et l'ANLCI ont proposé une formation-action inédite (5 journées de formation et 5 mois d'accompagnement individualisé) au profit de 16 professionnels issus de la formation, du champ social et du secteur culturel. Cette dynamique a permis d'outiller les participants à la conception de projets liant culture et compétences de base. À l'issue du dispositif, quatre projets portant sur des thématiques ancrées dans la culture guadeloupéenne (contes, art culinaire, chant et mémoire du territoire...) ont été déposés en réponse à l'appel à projets Action Culturelle et Langue Française.

En **Corse**, l'ANLCI a structuré un partenariat autour de la médiathèque d'Ajaccio : une fresque de la lecture a vu le jour et de premiers espaces Facile à Lire ont été inaugurés.

Des actions innovantes sont également menées en direction des professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans plusieurs régions (**Île-de-France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France**).



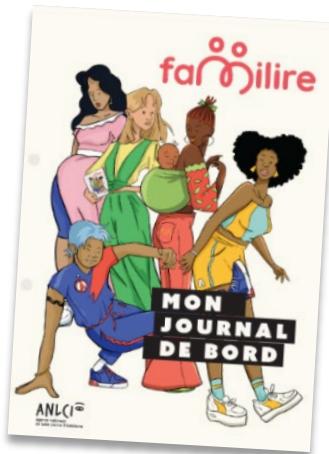
FAMILIRE est un programme expérimental destiné aux jeunes parents, déployé de 2023 à 2026 en Outre-Mer.

Il vise le réapprentissage des compétences de base en proposant un accompagnement global (levée des freins à l'entrée et au maintien en formation, soutien à la parentalité, activités socio-culturelles). En 2025, pour la 2^{ème} année d'expérimentation, 3 promotions ont été accompagnées à **Mayotte, en Guyane et à La Réunion**.

Les résultats de l'évaluation conduite à l'issue de l'accompagnement sont encourageants :

- **96 %** des bénéficiaires déclarent que le projet Familire les a aidées à être plus à l'aise dans des situations de la vie quotidienne, notamment pour communiquer et entreprendre des démarches administratives mais aussi en tant que mère pour comprendre et communiquer avec leurs enfants et avec l'école.
- **88 %** déclarent être plus à l'aise quant à l'utilisation d'un ordinateur, d'internet ou de leur téléphone portable.
- **80 %** déclarent être plus à même de dégager du temps pour elle grâce à l'accompagnement Familire et avoir repris confiance.

L'ANLCI entame la constitution d'une mallette de déploiement Familire avec la production d'un *Journal de bord* pour les apprenant(e)s. Cet outil vise à conforter les bénéficiaires dans leurs capacités à apprendre en concrétisant les apprentissages.



« Première marche »

Pour une partie importante des personnes concernées, l'illettrisme est associé à une perte totale de confiance en leur capacité à apprendre. Dans ce cas, l'orientation vers un parcours de formation n'est pas adaptée en première intention. Il est nécessaire de passer par une sorte de sas, que l'on peut nommer « *Première marche* » dont l'objectif est de conforter la personne dans sa capacité à faire, en partant d'activités du quotidien et en jouant sur la simplicité des réapprentissages.

Traductions régionales

En 2025, l'agence a soutenu le dispositif « 1^{ère} marche » déployé dans les Vosges en **Grand Est** grâce au Pacte Local des Solidarités qui a permis la formation de 120 acteurs de l'emploi et de l'action sociale au repérage des personnes en situation d'illettrisme avec le test eva et l'accompagnement de 60 personnes, via l'organisation de 6 ateliers de remédiation de 40 heures, au plus près de leur lieu de vie pour faciliter la participation. Ces actions ont été pilotées par un comité de suivi agile, associant l'État, le Conseil départemental, la Région, le GRETA et l'ANLCI, facilitant les adaptations du contenu, des lieux d'apprentissage, l'articulation avec l'offre régionale de formation aux compétences de base.



[Voir le film ANLCI](#) réalisé sur ce dispositif
« Première marche » dans les Vosges

En région **Pays de la Loire**, dans le nord **Sarthe**, des ateliers *Première marche* se mettent en place, sous l'impulsion conjointe des services de l'État (Préfecture et DDETS) et de l'ANLCI. Grâce à la mobilisation du fonds de revitalisation de l'entreprise Howmet Aerospace, 8 ateliers de 50 h vont être organisés jusqu'en juin 2027. La première session s'est ouverte sur la commune de Mamers. Les résultats sont encourageants : plusieurs stagiaires ont exprimé le souhait d'intégrer ensuite le dispositif régional de formation aux compétences de base.

Dans six villes de **Corse**, 8 ateliers première marche ont été mis en place grâce au financement du contrat local des solidarités : ils ont bénéficié à 48 personnes, en entrée / sortie permanente à raison de 50 heures.

Actions monde du travail, chiffres marquants :

Ev@Gill est un outil d'évaluation des risques pour la gestion des situations d'illettrisme en milieu professionnel.

3 547 passations du test **Ev@Gill** ont été réalisées en 2025.

Dans 61,7 % des cas, le risque d'illettrisme est évalué à 75 % et invite à une action forte.

Plus de **1 286 conseillers et responsables Opcos - CNFPT - ANFH** ont été sensibilisés et/ ou formés à la prise en charge de l'illettrisme dans l'accompagnement de leurs adhérents.

Cela a permis à **1 192 organisations (publiques et privées)** de comprendre les enjeux de la lutte contre l'illettrisme et les bénéfices du développement des compétences de base de leurs salariés/agents.

Traductions régionales

Zoom sur l'action en direction des apprentis, OFA et CFA

De multiples actions sont lancées pour mieux repérer et accompagner les apprentis en difficulté avec les compétences de base, en CFA et en entreprise. C'est le cas notamment en **Bretagne**, en **Auvergne-Rhône-Alpes** ou encore en **Occitanie** où un « kit réussite apprentissage » a été produit.

En **Martinique**, avec l'appui de **la Fondation BTP+**, l'**ANLCI** a déployé une action innovante visant à renforcer la maîtrise des compétences de base des alternants et ainsi contribuer directement à la sécurisation des parcours. Les CFA ont exprimé la volonté d'être dotés d'outils pédagogiques pour sécuriser les parcours. L'action a permis de professionnaliser **15 formateurs, coordinateurs pédagogiques**, dont la majorité sont de l'**AMEP CFA BTP**, grâce à un parcours articulé autour de démarches éprouvées telles qu'**Apprendre Autrement par le Travail et Duplex**.

Zoom sur l'action en direction des entreprises et leurs salariés

Le partenariat avec le FPETT a notamment contribué à la mise en place du programme **Boussole** dans plusieurs régions avec la **professionnalisation** de permanents d'agences d'intérim (Actual, Humando en **AURA**, SUP Intérim en **Grand Est**, Synergie en **Pays de la Loire**) et la mise en place d'actions de formation aux **compétences de base** d'intérimaires en **Guyane** et à **La Réunion**.

Les compétences de base des salariés constituent un enjeu que certaines entreprises ont déjà bien compris et elles agissent.

En **Nouvelle-Aquitaine**, avec l'appui d'**AG2R la Mondiale**, une action a été mise en place par l'**ANLCI** et le **CRIA Nouvelle-Aquitaine** pour accompagner l'entreprise **DELPEYRAT** dans le repérage et l'accompagnement des ses équipes. Sensibiliser, mobiliser tous les encadrants et favoriser la montée en compétences de ces salariés sont les trois piliers de l'action.

Nouvelle-Aquitaine encore, dans les Deux-Sèvres, la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay porte un projet de lutte contre l'illettrisme auprès des entreprises du bassin d'emploi de la Gâtine avec le soutien du programme européen FSE+. Il s'agit de permettre aux salariés de gagner en autonomie et développer leurs compétences pour se maintenir en emploi et d'aider les entreprises à sécuriser leur activité, améliorer leur performance et accompagner l'évolution des métiers.



La Coopérative des solutions

Une démarche de construction collective visant à produire des solutions pour faire reculer l'illettrisme.

L'ANLCI déploie ce programme avec le soutien du Fonds Social Européen.

Les Coopératives constituent de véritables leviers sur les territoires et au sein des organisations pour initier ou renforcer des dynamiques collectives de travail, afin d'élaborer et mettre en œuvre des solutions de remédiation aux compétences de base.

En 2025, l'ensemble des 65 Coopératives prévues dans le cadre de la programmation 2022-2025 ont pu être mises en œuvre. Plus de 900 acteurs ont été mobilisés.

Dans 66 % des cas, elles ont bénéficié à des publics ou des territoires particulièrement touchés par l'illettrisme (jeunes, Outre-Mer, Quartier Politique de la Ville et ruralité).

85 % des Coopératives ont impliqué des personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme dans la démarche, pour prendre pleinement en compte les réalités de leurs situations.

**900
ACTEURS,
MOBILISÉS**

Dans 88 % des cas, les Coopératives des solutions ont permis la mise en réseau d'acteurs investis dans la lutte contre l'illettrisme.

Traductions régionales

Une Coopérative a été menée par France Travail Sarcelles, **en Île-de-France** dans l'objectif de favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle des mères inscrites à l'agence France Travail en difficulté avec les compétences de base. Un dispositif global a été conçu : du repérage systématique des situations d'illettrisme avec l'utilisation de l'outil eva, à la construction d'un parcours d'accompagnement dédié intégrant la levée des freins à l'insertion (garde d'enfants, mobilité, ...).

En **Auvergne-Rhône-Alpes** on peut également citer le beau projet mené par OPH 74 dans le cadre du plan VERT DEMAIN qui propose un accompagnement global des agents de l'office HLM pour affronter les évolutions de leurs métiers.

5

Améliorer le fonctionnement du GIP ANLCI

Des synergies à renforcer

La gouvernance de l'ANLCI associe largement les acteurs concernés par la lutte contre l'illettrisme (pouvoirs publics, collectivités territoriales, société civile, monde du travail, etc.).

Renforcer leur collaboration et la mise à disposition par tous de leurs expertises permet d'intégrer l'illettrisme dans des enjeux sociaux plus larges, d'anticiper les défis futurs et de réussir le passage au changement d'échelle.

Des évolutions importantes ont été entamées en 2025 : assemblée générale délocalisée en région, création d'un module de sensibilisation pour les nouveaux administrateurs, refonte du comité scientifique, création d'outils de communication. L'ANLCI travaille également à la sécurisation de ses ressources financières pour assurer sa capacité à faire et sa robustesse dans son rôle d'animation, d'expertise et de mobilisation pour les années à venir.

Réalisations 2025

Afin d'opérationnaliser les actions menées sur le sujet lutte contre l'illettrisme, une démarche proactive de rédaction de feuilles de route entre le GIP et chaque administrateur a été lancée.

Feuille de route France Travail et ANLCI

En 2025, France Travail et l'ANLCI ont rédigé une feuille de route très opérationnelle dans l'objectif de maximiser la contribution que l'ANLCI peut apporter à la stratégie de levée des freins périphériques à l'emploi conduite par France Travail.



Les 3 objectifs de la feuille de route sont les suivants :

- **renforcer la sensibilisation** à l'illettrisme des agents France Travail et des demandeurs d'emploi,
- **repérer** tous les demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme de manière précoce et fiable,
- **construire des parcours d'accompagnement** adaptés aux demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme.

Des conventions ont également été signées localement en **Occitanie** et en **Grand Est** avec les directions régionales de France Travail. Elles constituent des points de départ pour densifier le repérage des demandeurs d'emploi en difficulté avec les compétences de base et la proposition de réponses adaptées.

Il est important de noter l'implication forte de l'ANLCI dans l'élaboration et le pilotage de projets structurants qui permettent de mieux agir pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Citons par exemple le Plan interministériel de prévention et de lutte contre l'illettrisme en Outre-Mer, ou encore les feuilles de route en région **Normandie** (portée par le CREFOP), en **Auvergne-Rhône-Alpes** ainsi que des plans régionaux comme en **Centre-Val de Loire** ou à **Mayotte**.



Perspectives 2026

Parce que nous savons que l'illettrisme est encore trop souvent une réalité diffuse et méconnue, 2026 sera l'année de l'aboutissement d'un projet porté par l'agence avec l'INSEE et la DEPP depuis près d'un an. Nous disposerons d'une cartographie fine des territoires au regard des facteurs de risque d'illettrisme (à l'EPCI), pour toutes les régions, ainsi que de 100 fiches analytiques départementales, argumentées, facilitant le choix des actions à développer.

Parce que nous savons que deux tiers des adultes repérés en difficulté avec les compétences de base sont des actifs, en 2026, l'ANLCI choisit de travailler à l'amélioration de la prise de conscience dans le monde du travail et à l'action pour ces salariés et agents publics sur les territoires. Les actions menées sont consignées dans des feuilles de route précises et concrètes établies avec le ministère du Travail, France Travail et les OPCO. En juin 2026 sera lancé officiellement l'outil evapro, outil coconstruit avec nos partenaires, qui permettra de guider les organisations dans l'évaluation du risque lié au défaut de maîtrise des compétences de base par leurs salariés et agents.

Parce que 3.2 millions d'adultes éprouvent des difficultés importantes avec la numéritatie et que les compétences de base constituent un tout nécessaire pour être autonome, l'ANLCI mettra en avant ces compétences à plusieurs moments clé de l'année.

Parce que l'essentiel se joue en proximité des personnes concernées, en écoutant leurs besoins, en les accompagnant avec compétence, en adaptant les réponses à leur situation : de la réponse *Première marche* au parcours complet, l'ANLCI soutiendra localement des expérimentations, innovations et réponses adaptées.

En toute circonstance, l'action de l'ANLCI favorisera l'autonomie et l'émancipation de tous par un accès aux compétences de base mais aussi à la citoyenneté et à la culture.

OUTILS ET SERVICES



Repérer les situations d'illettrisme, évaluer les compétences de base, mesurer les progrès : **eva** est un service public numérique qui permet d'objectiver le niveau de maîtrise des compétences de base des adultes. Ludique, rapide et accessible, il permet également de mesurer les progrès réalisés. **eva est un outil pour les professionnels de l'insertion et de la formation.** Il facilite le suivi et la cohérence des parcours d'accompagnement.



de la démarche d'accompagnement des salariés en situation d'illettrisme.

Accompagner les acteurs du monde du travail à mieux prendre en compte la réalité des situations d'illettrisme dans l'environnement professionnel, avec le nouvel outil evapro, disponible en juin 2026.

Agir dans le monde du travail : « Les incontournables » est une boîte à outils qui fournit **conseils, repères et ressources** aux employeurs qui veulent développer les compétences de base dans le monde du travail. Accessibles en ligne, organisés par étapes clés, « Les Incontournables » guident les acteurs du monde du travail tout au long

qui se digitalise. Duplex est une démarche andragogique qui permet de consolider la maîtrise des compétences de base par l'utilisation du numérique. La démarche Duplex propose un accompagnement humain personnalisé adapté aux besoins de chacun, en s'appuyant sur des contextes stimulants et les centres d'intérêts des personnes. Pour développer cette démarche de mobilisation de l'ensemble des compétences, l'ANLCI s'appuie sur une communauté de formateurs de formateurs qui contribue à la professionnalisation des acteurs de la formation.



mer, depuis 2023, grâce au soutien du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse et de la Fondation Pierre Bellon.

Agir ensemble avec les familles : FAMILIRE est un programme destiné aux parents. Il vise le réapprentissage des compétences de base en proposant un accompagnement global (levée des freins à l'entrée et au maintien en formation, soutien à la parentalité, activités socio-culturelles). FAMILIRE fait l'objet d'une expérimentation menée en Outre-



Site - www.illettrisme-journees.fr

Porter un coup de projecteur annuel avec les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI) : chaque année en septembre, l'ANLCI donne la parole aux personnes concernées et met un coup de projecteur sur les solutions locales. Le mouvement des JNAI rassemble chaque mois de septembre des centaines de manifestations sur les territoires pour faire progresser la prise de conscience, faire connaître les solutions de proximité qui existent et outiller les acteurs à partir de l'offre ANLCI.



Créer des solutions avec les acteurs et personnes concernées avec la Coopérative des solutions : ce programme, soutenu par le Fonds Social Européen, met à leur disposition une démarche de construction collective pour produire des solutions pour faire reculer l'illettrisme. Les personnes concernées sont systématiquement associées, afin de prendre pleinement en compte leurs vécus, leurs attentes et les réalités de leurs situations. Les Coopératives des solutions constituent

de véritables leviers sur les territoires et au sein des organisations pour initier ou renforcer des dynamiques collectives de travail, élaborer et mettre en œuvre des solutions de remédiation aux compétences de base.



Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

www.anlci.gouv.fr

contact@anlci.gouv.fr